

Demande d'autorisation portant sur les psychotropes pour les établissements pharmaceutiques en dehors du cadre de leur autorisation d'ouverture

1- Demande sur papier à entête

- Nom et qualité du requérant qui sera responsable des opérations effectuées sur les psychotropes
- Dénomination des psychotropes utilisés
- Nom des fournisseurs pour chaque substance
- Nature des opérations effectuées
- Adresse où seront détenus et mis en œuvre les psychotropes
- Description des conditions sécurisées de stockage
- Signature du requérant

2- Délégation de pouvoir du pharmacien responsable dans le cas où le requérant est pharmacien adjoint ou délégué

3- Copie de :

- Certificat d'inscription à l'Ordre des pharmaciens
- **Ou** diplôme du requérant et original de l'extrait de casier judiciaire (volet n°3) du requérant
- Autorisation d'ouverture de l'établissement pharmaceutique délivrée par l'Afssaps